



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immigration clandestine

Question au Gouvernement n° 2404

Texte de la question

LUTTE CONTRE LES RESEAUX D'IMMIGRATION

M. le président. La parole est à M. Marc Francina, pour le groupe UMP.

M. Marc Francina. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Mercredi dernier, l'opération baptisée Pachtou a abouti à l'interpellation simultanée de quatre-vingt-dix personnes en France, en Italie, en Grèce, en Turquie et en Grande-Bretagne, démantelant ainsi la plus importante filière d'immigration irrégulière.

Mis en place il y a cinq ans, ce réseau très structuré a permis à des milliers de clandestins de se rendre en Grande-Bretagne via la région de Calais en échange d'importantes sommes d'argent.

Selon les enquêteurs, parmi les sept personnes interpellées en Grande-Bretagne, figurent l'organisateur et le financier présumés du réseau, et trois des suspects sont visés par un mandat d'arrêt européen lancé par la justice française.

En France, plusieurs personnes interpellées au cours de ce spectaculaire coup de filet ont été mises en examen, poursuivies pour aide à l'entrée et au séjour irréguliers d'un étranger commise en bande organisée, tandis que dix autres ont été remises en liberté sans qu'aucune charge ne soit retenue contre elles.

Cette action coordonnée, qui est une première, traduit l'efficacité d'une collaboration des policiers et des magistrats européens, dont l'enquête avait débuté en octobre 2004.

Monsieur le ministre d'État, quel bilan tirez-vous de cette opération concertée avec nos partenaires européens en matière de lutte contre l'immigration ? Pouvez-vous nous indiquer de quelle manière vous entendez lutter contre ces réseaux organisés qui profitent de la misère humaine d'immigrés en quête de l'eldorado européen ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Nicolas Sarkozy, *ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, cette opération est exemplaire.

C'est une opération exemplaire parce que le Parlement a fait de l'esclavagisme un crime contre l'humanité et que les esclavagistes des temps modernes, ce sont les trafiquants qui utilisent la misère humaine pour faire venir dans nos pays des gens qui n'ont ni logement, ni emploi. Il n'y aucune faiblesse à avoir à leur endroit.

C'est une opération exemplaire parce qu'elle a mis en réseau les polices de cinq pays, la Grèce, la Turquie, la Grande-Bretagne, l'Italie et la France. Nous sommes confrontés aux mêmes problèmes, nous devons nous défendre tous ensemble contre les trafiquants.

C'est une opération exemplaire parce qu'on estime que ce réseau a fait venir jusqu'à 4 000 immigrants irréguliers, dont une grande partie se retrouvait dans le Calais par l'intermédiaire de Kurdes, d'Irakiens et d'Afghans.

C'est une opération exemplaire parce que vingt-deux personnes ont été interpellées dans notre pays, et que nous allons recommencer des opérations de cette nature. Les trafiquants n'ont aucune faiblesse à attendre de nous.

M. Jean Le Garrec. Lamentable !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. La seule réponse, c'est une fermeté

déterminée car ils n'ont aucune excuse. Rien ne doit permettre à ces réseaux de prospérer sur le sol de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2404

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 décembre 2005